

RESERVATION DES REPAS

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la réservation des repas au self est obligatoire.

Attention, le repas doit être réservé au plus tard à 10 h 30 pour le jour même.

Comment réserver mon repas ?

- 1. Je m'assure que mon compte est bien crédité si je ne suis pas au forfait (carte bancaire, chèque ou espèces)
- 2. Je réserve mon repas jusqu'à 10 h 30 pour le jour même ou plusieurs repas jusqu'à 2 semaines à l'avance :
 - sur la borne kiosk avec ma carte de self
 - en ligne après création de mon compte d'accès :
 - 🔖 sur le site internet du lycée (bouton réservation repas)
 - sur internet via le lien :

https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1431

3. Je peux passer au self avec ma carte de 11 h 30 à 13 h 15

Annulation d'une réservation :

• Vous pouvez annuler une réservation jusqu'à 10 h 30 le jour même.

Elèves externes et commensaux : **Tout repas réservé est payé** même si le repas n'est pas consommé, sauf maladie, absence imprévue d'un professeur (transmettre un justificatif à l'intendance).

Repas non réservé avant 10 h 30 :

- Elèves au forfait (demi-pensionnaires et internes) : Votre carte sera bloquée, vous devez impérativement retirer un bon repas à l'intendance et vous ne pourrez déjeuner qu'à 13 h.
- Elèves externes et commensaux : Vous ne pourrez pas déjeuner au self.